



procédure pour l'accouchement en france

Par **bernard991**, le **15/04/2013** à **16:56**

desolé je ne viens pas donner une réponse mais poser un problème similaire. je vis au maroc avec ma copine qui est enceinte elle est sénégalaise elle en est à son 4eme mois. je voudrai qu'elle puisse accoucher en france j'ai toujours ma secu elle et moi sommes couverte par l'assurance. je me demande si ça pourra être possible je ne veux surtout pas qu'elle accouche au maroc je vais peut-être vexer les gens mais il y a une haine considérable ici au maroc envers les "noires". elle aimerait aussi se faire enlever des implants mammaires pour pouvoir allaiter notre petit bout de chou svp si vous pouvez m'aider d'une quelconque manière faites-le j'attends vos réponses.

excusez-moi pour mon intrusion je sais que c'est un monde de femmes mais je pense que le bien-être de mon enfant me concerne aussi

merci

bernard

NB; après l'accouchement elle va rentrer au maroc car nous vivons au maroc je veux juste qu'elle accouche dans de bonnes conditions et auprès de ma mère

Par **Calou0**, le **16/04/2013** à **18:01**

Bonjour,

Malheureusement, il n'existe pas de procédure spécifique permettant de faire venir votre femme en France pour accoucher, puisque a priori sa grossesse se déroule normalement et qu'il existe des hôpitaux en Tunisie lui permettant d'accoucher dans des conditions satisfaisantes.

Cependant, rien ne vous interdit de faire une demande de visa touristique pour la France pour la période où celle-ci devrait accoucher, mais les démarches risquent d'être longues.

Bon courage,

bien cordialement,

Pascale LAPORTE
Avocat à la Cour